

## Division des personnels

Bourg-en-Bresse, le 25 octobre 2023

L'inspectrice d'académie  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de l'Ain

**DIPER**

Affaire suivie par :  
Hélène BABIN-DELLON

Tél : 04 74 45 58 48  
Mél : ce.ia01-diper@ac-lyon.fr

10, rue de la Paix  
BP 404  
01012 Bourg-en-Bresse Cedex

à

Mesdames les enseignantes et messieurs  
les enseignants du premier degré public

S/c de mesdames et messieurs les inspectrices  
et les inspecteurs de l'éducation nationale

**Objet :** Appel à candidatures relatif à un poste à profil vacant à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**Pièce(s) Jointe(s) :** Le formulaire de candidature et la fiche de poste correspondante.

- ⇒ **1 Poste de chargé(e) de mission départemental(e) pour la rédaction et le suivi PPMS** (plan particulier de mise en sûreté) des écoles du département de l'Ain est à pourvoir à titre provisoire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Le dossier de candidature, constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation et de la fiche de candidature en annexe devra être adressé par la voie hiérarchique au secrétariat du Secrétaire Général pour le **jeudi 16 novembre 2023 au plus tard**. Les candidatures parvenues au-delà de cette date ne pourront être prises en compte.

Les candidats seront informés par messagerie sur leur adresse mail (prenom.nom@ac-lyon.fr) du suivi de leur candidature et des modalités de leur **entretien fixé à l'issue de la réception des candidatures**.

En cas de non réception d'un accusé réception, veuillez prendre attache auprès de la division des personnels.

Le candidat retenu sera nommé au 1<sup>er</sup> novembre 2023 à titre provisoire sur le poste et reste titulaire de son poste ou de celui obtenu lors du mouvement. Il n'est pas autorisé à candidater à tout appel ultérieur.



**Marilyne Rémer**

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

Poste de chargé(e) de mission départemental(e) pour la rédaction et le suivi PPMS

NOM : ..... Prénom : .....

Téléphone portable : .....

Adresse électronique professionnelle : .....@ac-lyon.fr  
(adresse sur laquelle sera envoyée la convocation à l'entretien)

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'intéressé(e)

**→ A envoyer à l'IEN de circonscription**  
qui le transmettra au Secrétariat du Secrétaire Général  
**pour le jeudi 16 novembre 2023**  
ce.ia01-sg@ac-lyon.fr

**Avis motivé de l'IEN de la circonscription d'origine**

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
L'inspecteur(rice) de l'éducation nationale

<b>INTITULÉ DU POSTE</b>  Chargé(e) de mission pour la rédaction et le suivi des PPMS ( plan particulier de mise en sûreté) des écoles du département de l'Ain	<b>CATÉGORIE</b>  Catégorie A Titulaire ou contractuel-le
<b>INTITULÉ DU RECRUTEUR</b>  Inspectrice d'académie-directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain	<b>ORGANISME DE RATTACHEMENT</b>  Direction des services départementaux de l'éducation nationale 01 10 rue de la Paix Bourg en Bresse
<b>DATE DE DISPONIBILITÉ</b>  01.11.2023	<b>LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE</b>  Mobilité géographique sur l'ensemble du territoire du département
<b>CONTEXTE</b>  La Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN), service déconcentré de l'État représentant le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse au niveau du département, s'assure que chaque école est dotée d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui décrit la conduite à tenir face à différents types de risques majeurs ou de menaces.	
<b>DESCRIPTION DU POSTE</b>  Les nouvelles dispositions de la circulaire du 8 juin 2023 prévoient la mise en œuvre progressive avant la rentrée de septembre 2028 du document PPMS unifié fusion des PPMS risques majeurs et PPMS attentat-intrusion.  Les principaux interlocuteurs seront : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les partenaires internes de la DSDEN.</li> <li>• Les directeurs d'école.</li> <li>• Les collectivités territoriales.</li> <li>• Les coordonnateurs académiques risques majeurs, formateurs risques majeurs, référents sûreté éducation nationale, conseillers sécurité du recteur, équipes mobiles de sécurité, référents bâti scolaire.</li> <li>• Le correspondant « sécurité-école » de la police ou de la gendarmerie et les préventionnistes du service d'incendie et de secours (SDIS).</li> </ul>	
<b>MISSION DU POSTE</b>  Sous l'autorité de l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, et en lien direct avec la conseillère de prévention départementale, le chargé de mission PPMS des écoles de l'Ain doit : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier, avec les autres services de l'État et les collectivités territoriales, les risques naturels et technologiques auxquels les écoles sont exposées.</li> <li>• Elaborer les PPMS des écoles sur la base des menaces et des risques naturels et technologiques identifiés, à la faveur d'échanges avec la municipalité et le directeur d'école.</li> <li>• Accompagner les directeurs d'école dans la sécurisation des personnes et des biens et s'assurer de l'effectivité des mesures de sécurisation.</li> <li>• Actualiser les PPMS des écoles sur la base des retours d'expérience ou en cas d'apparition d'un nouveau risque ou de modifications substantielles des locaux ou de l'environnement.</li> </ul>	
<b>PROFIL DU CANDIDAT</b>  <u>Connaissances</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système éducatif.</li> <li>• Mode de fonctionnement des administrations publiques.</li> <li>• Expertise du domaine d'activité.</li> </ul>	

Compétences opérationnelles

- Capacité d'analyse, de synthèse, de proposition, de formalisation et de rédaction.
- Capacité à animer et coordonner.

Compétences comportementales :

- Autonomie.
- Rigueur et méthode.
- Sens relationnel et diplomatie.
- Écoute et communication.

Le poste comporte des déplacements professionnels avec remboursement des déplacements.